

Décision n°2023-1459

Portant délégation de signature

Monsieur Kevin RIFFAULT, directeur général de la Bibliothèque nationale de France,

Vu le code du patrimoine et ses articles R. 341-1 et suivants relatifs aux statuts de la Bibliothèque nationale de France, notamment ses articles R. 341-10, R. 341-13 et R. 341-14,

Vu les décrets du 7 avril 2016 et du 24 mars 2021, portant nomination de la présidente de la Bibliothèque nationale de France,

Vu le décret du 4 novembre 2021 portant nomination du directeur général de la Bibliothèque nationale de France,

Vu la décision n°2021-1541 du 15 novembre 2021 portant délégation générale de signature de la présidente de la Bibliothèque nationale de France au directeur général,

Vu la délibération du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale de France, en date du 14 octobre 1998 modifiée, relative à l'organisation générale des services,

Vu la décision n°2023-930 du 22 mai 2023 portant délégation de signature du directeur général à l'ensemble des services,

DECIDE

ARTICLE 1

Pendant les congés de Madame Marianne LUCIDI, directrice de l'Administration et du personnel, l'intérim confié par ses soins à Monsieur Emmanuel HOBLINGRE, directeur du département du Budget et des affaires financières ou à Monsieur Stéphane ALCANDRE, directeur du département des Affaires juridiques et de la commande publique, emporte le bénéfice de la délégation de signature de la directrice de l'administration et du personnel, telle que prévue à l'article 1.1 de la décision n° 2023-930 du 22 mai 2023 portant délégation de signature du directeur général à l'ensemble des services et ses modifications ou des délégations qui lui succéderont.

Article 2 Prise d'effet et publication

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature. Elle sera publiée sur le site Internet de la BnF et au Bulletin officiel du ministère de la Culture.

Fait à Paris, le **03 AOUT 2023**

Le directeur général



Kevin RIFFAULT